

Date de dépôt : 7 janvier 2013

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour l'accessibilité à leurs métiers forains Rive droite (quai du Mont-Blanc et quai Wilson) durant les week-ends des Fêtes de Genève

Rapport de majorité de M^{me} Anne Marie von Arx-Vernon (page 1)

Rapport de minorité de M. Ivan Slatkine (page 15)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Anne Marie von Arx-Vernon

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a examiné lors de ses séances des 12 novembre, 26 novembre et 3 décembre 2012 la pétition 1839 sous la présidence efficace de M. Guy Mettan. Elle a été assistée, dans ses travaux, de M^{me} Mina-Claire Prigioni, l'excellente secrétaire scientifique, et les procès-verbaux ont été tenus avec précision par M. Christophe Vuilleumier que la rapporteure remercie vivement.

Audition des pétitionnaires le 12 novembre 2012 : M. Frédéric Wetzel, M. Alain Bergdorf et M. Jean-Claude Schauerjans

M. Wetzel déclare que les pétitionnaires souhaitent que les quais soient ouverts à la circulation le premier week-end des Fêtes de Genève. Il ajoute qu'il n'y a pas de raison de fermer les quais puisque rien ne se passe à ce moment-là.

M. Schauerjans ajoute que les gens ne savent même pas qu'il y a des manèges et des animations le long des quais car les voitures ou les cars se retrouvent dans des bouchons, loin des quais qui sont fermés à la circulation.

Nostalgie du Corso fleuri ?

M. Wetzel rappelle qu'autrefois, il y avait le Corso fleuri et la parade des enfants qui justifiait cette fermeture durant le premier week-end des Fêtes de Genève, mais puisque désormais ce type de manifestation n'existe plus, selon lui, rien ne justifie la fermeture des quais à cette période.

Relations avec le Comité des Fêtes de Genève

M. Bergdorf précise que les quais sont fermés les 3, 4 et 5 août. Il précise qu'il est par contre logique de fermer les quais lorsqu'il y a les feux d'artifice, le week-end suivant.

M. Wetzel informe que les problèmes décrits dans la pétition ont déjà été abordés depuis deux ans lors des débriefings après les Fêtes de Genève. A chaque reprise, les forains ont énoncé cette demande et il leur a été répondu qu'il s'agissait « d'une remarque intéressante » ; mais rien ne se fait.

Questions de la commission

Un commissaire (R) demande si ouvrir les rues permettrait de leur amener plus de monde. M. Wetzel acquiesce.

Un commissaire (MCG) demande si les autres commerçants partagent la même opinion. Il ajoute avoir été surpris par la pétition car il imaginait que la fermeture multipliait le nombre de promeneurs.

M. Schauerjans ignore si tous les autres commerçants partagent ce sentiment compte tenu du fait que la pétition a été signée seulement par des forains.

M. Wetzel signale que les personnes qui se chargent des stands de confiserie partagent les mêmes sentiments.

Un commissaire (L) se réjouit de cette pétition. Il ajoute être excédé par ces fermetures de quais et il est heureux de voir que les intérêts convergent entre les habitants et les forains. Il demande si le seul interlocuteur des forains est le Comité des Fêtes de Genève dont le directeur est M. Colquhoun.

Un commissaire (L) demande si les chiffres d'affaires sont similaires entre les manèges de la rive droite et ceux de la rive gauche. Il se demande s'il n'y a pas non plus une désinformation menée contre les automobilistes. Il

remarque qu'il devrait être imaginable de les informer des possibilités pour accéder au quartier des Pâquis.

M. Bergdorf acquiesce mais il rappelle qu'une barrière est mise devant le Hilton.

Une commissaire (PDC) demande s'il ne faudrait pas insister sur un panneau d'informations pour indiquer quelles sont les possibilités de circulation pour les personnes venant de l'extérieur de rejoindre les Fêtes de Genève.

M. Wetzel déclare que la route est complètement vide le soir et il répète que cette fermeture n'a plus de sens. Il ajoute qu'avoir une meilleure publicité serait certainement une bonne chose.

Audition le 26 novembre 2012 de MM. Christian Colquhoun, directeur des Fêtes de Genève, et Pascal Spuhler, chef de la sécurité des Fêtes de Genève

M. Colquhoun déclare que le comité d'organisation, aussi bien que Genève Tourisme, ont été surpris par la teneur de cette pétition. Il déclare comprendre que les forains cherchent à avoir un maximum de facilités. Il mentionne la nécessité d'assurer au public la sécurité et l'accessibilité aux quais.

Il signale encore que les fêtes ne ferment pas les rues et que les quais sont ouverts durant toute la semaine, tout comme le pont du Mont-Blanc.

Fermeture des quais

M. Colquhoun précise que c'est uniquement le vendredi soir et le week-end que les quais sont fermés. Il ajoute que le fait de fermer les deux quais entraîne un grand nombre de complications pour le comité d'organisation, notamment des déviations de circulation et la gestion de ces dernières impliquant une signalétique se montant à près de 25 000 F.

M. Colquhoun rappelle que des défilés de groupes musicaux se déroulent sur les quais durant ce premier week-end. Il évoque encore le pont du Mont-Blanc et rappelle qu'une partie est fermée à la circulation sauf le samedi soir puisque le pont est complètement fermé au moment du feu d'artifice.

Il s'inscrit en faux quant au fait que les animations seraient absentes sur la rive droite.

Ramadan

M. Colquhoun rappelle qu'il y a un lien entre la baisse de fréquentation et le fait que, durant ces deux dernières années, les touristes musulmans étaient absents en raison du Ramadan. Il précise que ce sera également le cas en 2013 et il pense qu'à partir de 2014 ce type de demandes, comme celle que l'on retrouve dans la pétition, disparaîtra.

1^{er} août

M. Colquhoun évoque le 1^{er} août et mentionne qu'il ne se trouve qu'une journée avant le jour des fêtes. En raison de la tradition et du droit des pauvres, les forains avaient le droit d'ouvrir un jour de plus. Or, il rappelle que le droit des pauvres n'existe plus et il remarque que cette tradition est donc abolie à partir de l'année prochaine. Il mentionne qu'en 2013, le 1^{er} août tombe un samedi et qu'un protocole a été signé pour ne pas péjorer la fête nationale et ne pas concurrencer la fête de la Ville de Genève. Il indique qu'il a été proposé à cette dernière de faire les choses ensemble avec un grand feu au milieu de la rade. Il ajoute que l'inauguration des Fêtes de Genève en 2013 aura ainsi lieu le 2 août.

Sécurité

M. Spuhler confirme être en charge de la sécurité pour les Fêtes de Genève et il explique qu'une réflexion a lieu tout au long des fêtes afin de minimiser les nuisances et d'assurer la sécurité du public.

Il remarque qu'il est évident que les risques seraient importants si les quais n'étaient pas fermés. Il rappelle que le quai de la rive droite a toujours été fermé durant les Fêtes de Genève. De nombreux spectacles se déroulent sur la rive droite, des concerts et des parades musicales qui sont censées faire plaisir à tout le monde.

Euro et Ramadan

M. Spuhler s'étonne de la position des forains et il pense que la baisse de l'euro, ainsi que le Ramadan ont engendré une diminution du chiffre d'affaires pour les commerçants. Mais il mentionne que le public est toujours présent.

Il signale par ailleurs que le comité d'organisation donne aux forains des macarons pour pouvoir accéder à leurs manèges afin d'amener du matériel.

En conclusion, il n'est pas certain que le public serait plus nombreux si le quai était ouvert au trafic.

Attractivité de la rive droite

M. Colquhoun précise que les cyclistes ont accès aux quais. Il évoque la place du Rhône qui va subir des travaux d'aménagement, ce qui justifie qu'elle sera retirée du périmètre des Fêtes de Genève. Il rappelle que des éléments sportifs y avaient été installés, des éléments qui vont être placés sur la rive droite afin de soutenir encore l'attractivité de cette rive.

Questions des commissaires

Un commissaire (L) déclare ne pas avoir la même lecture de cette pétition. Il observe que les forains ne parlent que du premier week-end des fêtes en indiquant que le public ne vient pas puisque les quais sont fermés. Il rappelle que, pour les Genevois, les complications sont importantes à cause de cette fermeture. Il aimerait connaître la liste des spectacles déambulatoires du premier week-end des fêtes et comprendre pourquoi il est nécessaire de fermer ce quai pendant deux jours pour vingt minutes de spectacle ?

M. Colquhoun répond que tout le monde souffre de ces bouchons routiers sempiternels à longueur d'année. Et il remarque que, pendant les fêtes, ces bouchons restent les mêmes. Il n'est donc pas convaincu que rajouter des voitures pendant le premier week-end des fêtes sur le quai soit judicieux, tant pour la sécurité que pour le confort du public. Il rappelle qu'il y a eu cette année un feu d'artifice de vingt minutes pendant le premier week-end des fêtes.

M. Colquhoun remarque qu'il y a eu une fanfare à vélo cette année, qui était un essai pour mieux occuper la chaussée. Il ajoute que de nombreux événements sont prévus cette année.

Une commissaire (R) demande s'il y a eu des contacts entre les forains et le comité d'organisation avant le dépôt de cette pétition.

M. Colquhoun répond par la négative et M. Spuhler ajoute que l'information n'est pas remontée plus haut que le comité des forains.

Un commissaire (L) remarque qu'il y a un quiproquo dans l'intitulé de la pétition. Il ajoute qu'il lui est égal que les quais soient fermés. Mais il pense qu'il y a une interaction inadaptée entre les fêtes, la Ville de Genève et la DGM du canton.

M. Colquhoun répond que tous ceux qui travaillent dans le cadre des Fêtes de Genève reçoivent un macaron de la part de M. Spuhler. Il précise que la signalétique routière est un immense dispositif qui part depuis l'autoroute. Et il pense qu'il y a toujours des gens qui se disent que cette

signalétique n'est pas pour eux. Il remarque que la gestion du trafic automobile ne relève pas du Comité d'organisation des Fêtes de Genève mais de la gendarmerie.

M. Spuhler ajoute que des panneaux sont placés très en amont afin d'avertir les conducteurs de véhicules qui le désirent d'éviter le centre-ville.

Un commissaire (MCG) signale que les forains se plaignent du fait que le public ne peut pas s'approcher de leurs attractions. Il mentionne ensuite que le prix du parking Lacustre est tellement élevé qu'il est à moitié vide. Et il se demande s'il ne faudrait pas inventer un système avec la Fondation des parkings comme ailleurs, avec un prix de ticket de parking de 10 F la journée et les barrières levées.

M. Colquhoun répond que cette démarche avait été entreprise à l'époque et il y avait eu des discussions avec la direction du parking, qui n'était pas favorable à ce système. Il remarque toutefois que la direction a changé depuis une année et il pense qu'il serait possible de tenter à nouveau cette démarche. Il mentionne que l'intérêt n'est pas d'inciter le maximum d'automobilistes à se rendre aux Fêtes de Genève mais plutôt de favoriser les transports publics.

Une commissaire (PDC) demande s'il serait possible d'améliorer encore l'affichage et la signalisation afin que les touristes ou les habitants soient mieux informés des manifestations lorsqu'ils sont détournés des quais fermés au trafic.

M. Spuhler déclare qu'il est toujours possible de mieux faire mais il mentionne que cela dépend également de la collaboration entre les différents organismes. Il rappelle qu'il y a sept à huit parkings dans les abords immédiats des Fêtes de Genève et il pense qu'ils pourraient également faire le nécessaire pour attirer les véhicules. Il rappelle ensuite qu'il est déjà question de plus de 450 panneaux de signalisation relatifs à la fermeture des quais.

Un commissaire (R) demande qui prend la décision de fermer les quais.

M. Spuhler répond que c'est une commission de sécurité qu'il préside, composée du commandant de la gendarmerie, de la police municipale, des TPG, des pompiers. Ce qui signifie que l'ensemble des gens concernés siègent dans cette commission.

Une commissaire (R) pense qu'il manque une signalétique différenciée destinée aux piétons, et destinée aux voitures.

M. Colquhoun remarque que la signalétique pour les gens qui viennent à la fête est un point sensible qui n'a jamais pu être résolu totalement à satisfaction. Il ajoute qu'un essai a été fait pendant une année. Il précise que

les panneaux ont tenu une demi-journée avant d'être volés, jetés au lac ou cassés. Il signale que d'autres méthodes de signalétiques, disponibles depuis les téléphones portables, sont en cours d'étude, mais il mentionne que cela coûte fort cher et que les gens doivent avoir le réflexe de consulter le site internet. Il répète qu'une signalétique est impossible pour les Fêtes de Genève en raison du vandalisme.

Un Commissaire (L) demande si la DGM siège dans la commission de sécurité qui discute de la question de la fermeture des quais.

M. Spuhler répond par la négative et déclare qu'il est question d'opérationnel, un aspect qui est du ressort de la gendarmerie.

Il signale qu'un PSI est mis en place pendant les Fêtes de Genève avec les représentants de tous les corps de sécurité. Il précise que c'est cette unité de commandement de sécurité qui donne le feu vert pour le départ des feux. Il ajoute que la coordination de cet événement, qui implique près de 300 personnes, n'est pas simple.

Un député (L) remarque que M. Colquhoun admet que le premier week-end des fêtes n'est pas surchargé.

M. Colquhoun répond que cela dépend des années. Il ajoute que cette pétition est une question de chiffre d'affaires et que, si le Ramadan n'était pas tombé durant la période des Fêtes de Genève durant 3 années consécutives, cette pétition n'aurait jamais été déposée. Ce problème sera réglé de lui-même dès l'année 2014.

Audition le 3 décembre 2012 de M. Thierry Messenger, directeur de la direction régionale Lac-Rhône de la DGM du DIM

M. Messenger signale être directeur du périmètre Lac-Rhône. Il rappelle que la DGM est découpée en trois régions en fonction des rivières.

Fermeture des quais

Il explique que la fermeture des quais est gérée traditionnellement par la police. Il mentionne que cette mesure est dictée par un souci de sécurité, notamment à l'égard des piétons et des accès de sécurité. Il précise que son service ne voit pas d'opposition à ce que les quais soient fermés pendant un week-end. Il rappelle encore que les Fêtes de Genève sont chapeautées par un comité à qui les forains peuvent sans doute s'adresser.

Selon M. Messenger, il n'y a pas eu de réclamation. De plus, il confirme que l'OFROU n'est pas concerné.

Question des commissaires

Un député (L) souhaite savoir qui est responsable de la vision globale de la circulation. Il observe que fermer ces quais reporte le trafic ailleurs et il se demande s'il est possible, dans n'importe quel quartier, de fermer des rues sans se soucier des conséquences. Il insiste sur le fait qu'un certain nombre de Genevois ont été surpris de voir les quais fermés le premier week-end des Fêtes de Genève.

M. Messenger répond que c'est la police qui prend cette décision depuis des années, en collaboration avec la DGM.

Une commissaire (PDC) demande si la DGM a l'autorité de fermer ce quai.

M. Messenger confirme que la DGM a cette autorité mais que la loi permet à la police de fermer cet axe.

M. Spuhler précise que la DGM prend contact avec la gendarmerie afin de s'assurer que la fermeture des quais ne pose pas de problème. Il précise que cela permet de coordonner les travaux pendant ces festivités.

Une commissaire (L) demande si la gestion des feux relève de la DGM. M. Messenger acquiesce.

Un commissaire (MCG) observe que la DGM a un regard global sur le réseau du canton et demande si fermer ces axes pendant deux week-ends est une mesure acceptable.

M. Messenger répond que, compte tenu de la période estivale et du week-end, il a toujours été jugé possible de fermer ces axes. Il précise que la DGM serait d'accord pour une réouverture de ces axes en cas de besoin.

Discussion de la commission et vote de la pétition 1839

Le Président signale que M. Messenger de la DGM du DIM doit encore fournir des réponses à la commission. Il pense cependant qu'il est possible de procéder à un vote sur cette pétition, mais il mentionne que la rapporteure est priée de ne pas déposer son rapport avant que ces informations ne soient parvenues à la commission. La DGM a communiqué ses réponses à la commission le 5 décembre 2012 ; celles-ci figurent en annexe.

Le MCG comprend que les organisateurs considèrent que cette pétition est un obstacle au bon fonctionnement des Fêtes de Genève. Il observe par ailleurs que la police gère parfaitement bien la fermeture des quais, comme l'a relevé la DGM. Il doute en outre que cette pétition soit très favorable à l'ensemble des métiers qui accompagnent les Fêtes de Genève et il ne pense

pas qu'accepter cette pétition soit un bon signal. Il propose donc le dépôt de cette pétition sur le bureau.

Le groupe Libéral demande le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Il observe que les explications de la DGM sont insuffisantes et il ne croit pas que les informations écrites de la DGM seront beaucoup plus riches. Il ne croit pas que des situations pareilles soient normales et acceptables, ce qui justifie le renvoi au Conseil d'Etat.

Le PDC reconnaît que la bonne volonté du comité est un facteur important et ne pense pas que la police ou la DGM puissent en faire plus. Un des éléments déterminant du mécontentement des forains est la perte économique due au manque de touristes du Golfe à cause du Ramadan qui tombe à cette période depuis plusieurs années. Le plus logique est le dépôt de cette pétition sur le bureau.

L'UDC soutient le renvoi au Conseil d'Etat.

Le groupe Radical déclare être en faveur du renvoi au Conseil d'Etat constatant que s'il est nécessaire de fermer ces quais pour des questions de sécurité, il faut alors le faire pendant dix jours. Sinon, il faut ouvrir les quais.

Le groupe Socialiste déclare être en faveur du dépôt sur le bureau.

Les Verts déclarent être en faveur du dépôt de la pétition.

Le Président déclare qu'il faut être raisonnable. Il pense que le dépôt est nécessaire. Et il rappelle que la pétition ne porte pas sur la DGM. Il rappelle que le Comité des Fêtes de Genève est expérimenté et efficace. Il ajoute qu'il faut raisonner sur le long terme et il pense que, lorsque le Ramadan tombera à un autre moment, tout le monde demandera de fermer à nouveau le quai.

Le Président passe alors au vote du dépôt de la P 1834 sur le bureau du Grand Conseil:

Oui :	7 (1 MCG, 2 Ve, 2 PDC, 2 S)
Non :	5 (1 UDC, 2 L, 2 R)
Abstentions :	2 (1 L, 1 MCG)

Le dépôt de la pétition sur le bureau est accepté.

Commentaires de la rapporteure

Mesdames les députées, Messieurs les députés, cette pétition a eu le mérite de relever la difficulté de satisfaire tous les partenaires engagés dans la réussite des Fêtes de Genève.

Les frustrations des uns et des autres peuvent parfois résulter d'une insuffisante communication, même si chacun des protagonistes s'évertue, en toute bonne foi, à faire pour le mieux.

Les éléments dénoncés dans la pétition ont permis de mettre à jour ce qu'il y a lieu d'améliorer encore, notamment dans le domaine de l'accessibilité des quais, c'est-à-dire trouver l'équilibre entre la sécurité des visiteurs des Fêtes et la fluidité du trafic automobile. Toutefois, il apparaît clairement que les insatisfactions des forains sont dues au « manque à gagner » généré par l'absence des clients du Golfe à cause du Ramadan tombant au même moment que les Fêtes de Genève. La Commission des pétitions était partagée sur le sort à réserver à cette pétition et a voté, dans sa majorité, pour le dépôt sur le bureau afin de rester attentif à la bonne organisation des Fêtes de Genève, si chères aux Genevois et aux touristes. Merci de bien vouloir en faire autant.

Pétition (1839)

pour l'accessibilité à leurs métiers forains Rive droite (quai du Mont-Blanc et quai Wilson) durant les week-ends des Fêtes de Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

Bien des villes nous envient cette manifestation qu'est les Fêtes de Genève, qui est parmi les plus importantes d'Europe, avec comme point fort le grand feu d'artifice.

Les Fêtes de Genève demeurent une valeur sûre pour la réputation de Genève et son tourisme.

Depuis des années, force est de constater que le premier week-end des Fêtes de Genève, la ville est complètement bloquée du vendredi soir au dimanche, alors qu'aucun évènement majeur n'est proposé par les organisateurs sur la rive droite.

Lors du grand feu d'artifice, cette fermeture est nécessaire et très agréable, le deuxième week-end. En dehors de ces fermetures de quelques heures, la notion d'inaccessibilité est fortement préjudiciable pour nos commerces et probablement pour l'ensemble du commerce genevois et génère de graves nuisances dans la fluidité routière de notre canton.

Depuis plus de 5 ans, nous observons d'interminables bouchons à l'entrée de Genève, rue de Lausanne et sur le pont du Mont-Blanc et ce, pour découvrir que la route longeant les quais de la rive droite est absolument déserte. Ce qui signifie que faute d'accès, il y a moins de monde que n'importe quel autre week-end estival. Durant cette période, les restrictions pour la circulation engendrent des difficultés d'accès non négligeables et amènent des frustrations des automobilistes, et des transports publics.

A signaler encore, qu'il est fort triste de n'avoir aucune animation culturelle populaire sur cette rive, animation qui se marierait fort bien avec notre champ de foire et les nombreux stands.

Nous constatons que l'attrait des Fêtes de Genève durant ces week-ends précisément est dû aux feux d'artifices et à tous les forains qui les animent.

Pour le surplus, le 1^{er} août est une fête nationale dans toutes les communes, nous devrions donc avoir moins de monde sur la rive droite et c'est exactement le contraire. En fait, il s'agit d'une des meilleures affluences du public car les axes routiers donnant accès au bord du lac ne sont pas

fermés ! Ce qui nous conduit à vous réitérer le fait qu'il serait fortement judicieux de ne pas fermer les accès durant le premier week-end.

Nous demandons :

- L'accessibilité de la rive droite lors des Fêtes de Genève, en dehors des évènements de grande envergure.

N.B. 23 signatures
*p.a. Association des Forains de
Genève
Monsieur Alain Berdorf
Chemin du Molard 27
1290 Versoix*



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement
Direction générale de la mobilité

DIME - DGM
Case postale 271
1211 Genève 8

Commission des pétitions
M. Guy METTAN, Président
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

N/réf. : T.Messenger/vb 611406-2012

Genève, le 5 décembre 2012

Concerne : P 1839 pour l'accessibilité à leurs métiers forains Rive droite (quai du Mont-Blanc et quai Wilson) durant les week-ends des Fêtes de Genève

Monsieur le Président,

Je me réfère à mon audition du 3 courant concernant l'objet cité en titre et, comme convenu, vous fait part de mes éléments de réponses.

En cas d'évènement de courte durée (Fêtes de Genève, Marathon, Escalade, etc.), la Gendarmerie gère les déviations de trafic Si la mise au clignotant de certains carrefours à feux est jugée nécessaire, la Gendarmerie peut intervenir directement sur les armoires de commande des feux qui sont équipées d'un commutateur à clef.

La mise en place de programmations spéciales des carrefours à feux pour ce type d'évènements présente un intérêt limité. En effet, dans le cas de la fermeture des quais de la rive droite, il n'existe pas de réelle alternative de déviation du trafic par la rue des Alpes ou la rue de Lausanne dont la programmation des carrefours à feux optimise déjà les capacités offertes. Si le temps vert de certains mouvements pourrait être prolongé de par la fermeture d'une des branches du carrefour, la capacité du flux se trouverait de nouveau diminuée au carrefour suivant.

De plus, un tel dispositif nécessiterait des interventions supplémentaires pour programmer et modifier les feux, puis les remettre en situation normale. Ces interventions, avant et après la manifestation, nécessiteraient un certain temps et devraient, la plus part du temps, être coordonnées avec une signalisation fixe ou des marquages adaptés, voire même la mise en place de barrières.

.I.

Commission des pétitions - 611406.docx

Ainsi, compte tenu de ces éléments, la mise en place d'une programmation spécifique des carrefours à feux représenterait un coût important en ressources financières et humaines, au regard d'un faible bénéfice pour le trafic individuel motorisé. Ce type de mesure est à privilégier lors d'interventions de tiers (SIG, Ville, Etat, privé, etc.) dont les chantiers obèrent de manière significative la circulation automobile, sur la durée et à une période de l'année et/ou de la journée où le trafic individuel motorisé est important comme ce fut le cas des travaux de la Ville sur la place des XXII-Cantons cet été ou ceux des SIG sur le quai Général-Guisan en septembre.

Pour les Fêtes de Genève, une bonne information sur les perturbations au centre-ville ainsi que sur les autres modes de transports qui sont spécialement adaptés en cette période (tram, trains CFF) reste la solution certainement la plus efficace.

Espérant avoir répondu à votre requête et demeurant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Thierry Messenger
Directeur
Direction régionale
Lac-Rhône

Date de dépôt : 5 février 2013

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Ivan Slatkine

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'étude de la pétition 1839 a permis à la commission d'apprendre que la décision de fermeture des quais durant les Fêtes de Genève était établie d'un commun accord entre les responsables des Fêtes et la police cantonale. La Direction générale de la mobilité (ci-après DGM) n'est quant à elle pas consultée, la fermeture de routes cantonales pour une période de courte durée¹ étant uniquement soumise à l'approbation de la police.

Si la minorité ne conteste pas le côté convivial des Fêtes de Genève et salue la parfaite organisation de ces dernières, elle s'étonne que la fermeture d'un axe aussi important que les quais de la rive droite, même pour un week-end, ne soit pas soumise à l'approbation de la DGM. Il est certain que les organisateurs peuvent prévoir des animations sur les quais et que les Fêtes de Genève doivent permettre au public de pouvoir profiter en toute sécurité des animations dans ce site exceptionnel qu'est la rade de Genève. La décision de fermer les quais de la rive droite au trafic automobile peut donc être entièrement justifiée. Comme la direction des fêtes l'a indiqué, des événements sont prévus en 2013 sur la rive droite, événements qui nécessiteront la fermeture des quais au trafic. Dans pareils cas, la minorité, comme les pétitionnaires, ne conteste pas une telle décision. En revanche, ce qui devient contestable, c'est la fermeture arbitraire des quais alors qu'aucune manifestation particulière n'est prévue. Cela a été le cas en 2012 lors du premier week-end des Fêtes de Genève et, tant les forains de la rive droite que les citoyens genevois ont eu de la peine à comprendre les restrictions de trafic qui ont été imposées. La fermeture des quais au trafic automobile, même pour un simple week-end, n'est pas sans conséquence sur la fluidité du trafic privé ou public dans notre canton. Hors, si la DGM n'est

¹ Inférieure à 7 jours.

pas consultée lors de ce type de fermeture, les impacts peuvent être importants et négatifs. Négatifs pour la mobilité directe des genevois mais négatif aussi au niveau de la fréquentation des manèges et autres stands installés sur la rive droite. Pour preuve le dépôt de la pétition 1839.

Les Fêtes de Genève doivent pouvoir être la fête non seulement des touristes mais aussi de tous les genevois et habitants du Grand Genève. Il est donc nécessaire de prendre des mesures, en matière de circulation, qui tiennent compte d'une vision globale de la mobilité et qui intègrent les intérêts tant des forains que du public ou des habitants et travailleurs de ce canton.

Pour la minorité, la pétition 1839 a le mérite de mettre le doigt sur une anomalie, soit la non-participation de la DGM aux décisions de fermeture de routes primaires pour une période déterminée, même de courte durée. En renvoyant cette pétition au Conseil d'Etat, la minorité souhaite non seulement mettre le doigt sur ce point particulier mais espère aussi que par ce geste le comité d'organisation des fêtes sera, à l'avenir, plus attentif aux intérêts et demandes des forains, principaux animateurs des quais durant les Fêtes de Genève.